



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/89/1/Rev.1
17 janvier 2014**

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt neuvième session ordinaire

Hôtel Radisson Blu, Aéroport de Zurich, Suisse, 11-14 mars 2014

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du rapport de la 88^{ème} session ordinaire du Conseil international du cacao
4. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Membres de l'Organisation internationale du cacao
6. Répartition des voix
7. Admission d'observateurs
8. Préparatifs de la deuxième Conférence mondiale sur le cacao (WCC2)
9. Examen et approbation du Rapport annuel provisoire 2012/2013
10. Comptes administratifs vérifiés pour l'année clôturée le 30 septembre 2013
11. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
12. Rapport du Président du Comité administratif et financier
13. Rapport du Président du Comité économique
14. Désignation de vérificateurs pour 2013/2014
15. Rapport sur les voyages officiels
16. Calendrier provisoire des réunions
17. Questions diverses
18. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt neuvième session ordinaire du Conseil sera ouverte par sa Présidente, Mme. Ana Tofftén (Suède).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 88^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 88^{ème} session ordinaire, figurant dans le document ICC/REP/88.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Après consultation du Président, le secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/89/2).

5. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/89/3.

Comme convenu à sa 88^{ème} session ordinaire en septembre 2013, le Conseil étudiera la durée d'un éventuel " gentlemen's agreement " s'appliquant au paiement des contributions au budget administratif de l'Organisation.

6. RÉPARTITION DES VOIX

Le secrétariat présentera le document ICC/89/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

7. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 89^{ème} session ordinaire et à la troisième réunion du Comité économique.

8. PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO

Le Conseil examinera les préparatifs de la deuxième Conférence mondiale sur le cacao, programmée du 9 au 13 juin 2014 au RAI Convention Center à Amsterdam, Pays-Bas, sur l'aimable invitation du gouvernement néerlandais, en référence au document ED(MEM) 961 et à la dernière brochure de la Conférence.

9. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2012/2013

Le Conseil est tenu d'approuver le Rapport annuel provisoire de l'Organisation pour 2012/2013, en référence au document ICC/89/5.

10. COMPTES ADMINISTRATIFS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil approuvera les comptes administratifs vérifiés de l'Organisation pour l'année clôturée le 30 septembre 2013, figurant dans le document AF/3/5, après l'examen de ce point par le Comité administratif et financier lors de sa troisième réunion tenue en parallèle.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Conseil recevra un rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sur la 28^{ème} réunion de la Commission.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité administratif et financier sur la 3^{ème} réunion du Comité.

13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil recevra un rapport du Président du Comité économique on sur la 3^{ème} réunion du Comité.

14. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR 2013/2014

Conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif formulera des recommandations pour la désignation d'un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2013/2014, aux fins de leur approbation par le Conseil.

15. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur ce point.

16. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/89/CRP.1.

17. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

18. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 36 du Règlement administratif actuel de l'Organisation.